

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

La rédaction ne répond pas des
articles publiés sans son approbation.
pas de les renvoyer. — Toute lettre
non adressée ou insuffisamment
affranchie sera rigoureusement re-
fusée.

RÉDACTION

76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76



ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Trois mois	Six mois	Un an
Ville de Lyon...	10 fr.	20 fr.	40 fr.
Département du Rhône	11 fr.	22 fr.	42 fr.
Département limitrophe	12 fr.	23 fr.	44 fr.
Autres départements...	13 fr.	25 fr.	48 fr.

Pour l'étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS

partent des 1^{er} et 16
de chaque mois.

Gérant :

G. GUICHARD

Imprimerie de H. Stock, Lyon.

Le prix de l'abonnement est pay-
able d'avance; on ne servira pas les
demandes non accompagnées d'un
mandat sur la poste à l'ordre du
Gérant.

Lyon, le 17 Octobre

MM. Lucien Brun et Chesnelong sont
de retour à Paris: ils auraient obtenu,
dit-on, du comte de Chambord, d'im-
portantes concessions sur la question du
drapeau. Nous saurons bientôt quelle
est exactement l'étendue de ces con-
cessions; car, samedi prochain, mes-
sieurs les négociateurs communiqueront
à leurs amis le résultat de leur
mission.

S'il faut ajouter foi aux renseigne-
ments du *Soir*, M. Chesnelong, ce dépu-
té mandé télégraphiquement auprès du
comte de Chambord, aurait trouvé le
moyen de respecter la majesté de la
royauté sans faire abandon des droits
du pays. Voici le plan de campagne
qu'il aurait proposé et qu'aurait ap-
prouvé son royal interlocuteur :

« L'Assemblée, en proclamant la mo-
narchie, n'ajouterait aucune restriction,
aucune réserve, à ce mot de *monar-
chie*. La couronne vous serait ainsi
offerte sans condition aucune, et accep-
tée par vous sans que vous ayez fait la
moindre concession à vos principes. Le
prestige royal demeurerait tout entier.

« Mais, immédiatement, pour remer-
cier le pays et lui donner la satisfaction
à laquelle il a droit, le roi, en acceptant
la couronne, changera la Chambre de
rediger une constitution, base nouvelle
des relations politiques entre la France
et le roi. »

Le correspondant spécial de la *Liberté*
confirme absolument cette nouvelle et la
complète, car au lieu de reproduire le
discours que M. Chesnelong aurait
adressé au comte de Chambord, il nous
donne la réponse de ce dernier :

« L'histoire de notre maison prouve
que nous avons toujours su transiger et
nous accommoder aux circonstances
« et aux exigences du temps. Que l'As-
semblée proclame la monarchie hé-
réditaire et légitime et toutes les tran-
sactions deviendront faciles. »

Le centre droit accepterait-il un tel
programme? Voudrait-il rétablir la
monarchie purement et simplement
sans condition et sans garanties? Nous
ne pouvons le croire, car ses journaux
les plus autorisés et notamment la
Presse n'ont pas cessé de déclarer qu'il
serait impossible de rappeler le Roi
tant qu'il n'aurait pas renoncé publi-
quement à ses anciennes prétentions. Si
MM. Lucien Brun et Chesnelong ne rap-
portent de leur voyage que les proposi-
tions indiquées par le *Soir* et la *Li-
berté*, les fusionnistes devront définitive-
ment renoncer à l'espoir de former la
majorité dans le conseil. Car la tenta-
tive faite auprès du comte de
Chambord est bien la tentative su-
prême; les pourparlers ne peuvent durer
plus longtemps.

Le rideau va se lever; tant pis pour
messieurs les royalistes s'ils n'ont pas
encore réglé convenablement leur mise
en scène! Tant pis pour les chefs du
parti légitimiste s'ils n'ont pu, au mo-
ment où sonne l'heure de la lutte,
trouver un terrain favorable et une
bonne position! Ils n'ont plus le loisir
de manœuvrer.

Le rideau va se lever; tant pis pour
messieurs les royalistes s'ils n'ont pas
encore réglé convenablement leur mise
en scène! Tant pis pour les chefs du
parti légitimiste s'ils n'ont pu, au mo-
ment où sonne l'heure de la lutte,
trouver un terrain favorable et une
bonne position! Ils n'ont plus le loisir
de manœuvrer.

Le rideau va se lever; tant pis pour
messieurs les royalistes s'ils n'ont pas
encore réglé convenablement leur mise
en scène! Tant pis pour les chefs du
parti légitimiste s'ils n'ont pu, au mo-
ment où sonne l'heure de la lutte,
trouver un terrain favorable et une
bonne position! Ils n'ont plus le loisir
de manœuvrer.

Le rideau va se lever; tant pis pour
messieurs les royalistes s'ils n'ont pas
encore réglé convenablement leur mise
en scène! Tant pis pour les chefs du
parti légitimiste s'ils n'ont pu, au mo-
ment où sonne l'heure de la lutte,
trouver un terrain favorable et une
bonne position! Ils n'ont plus le loisir
de manœuvrer.

Le rideau va se lever; tant pis pour
messieurs les royalistes s'ils n'ont pas
encore réglé convenablement leur mise
en scène! Tant pis pour les chefs du
parti légitimiste s'ils n'ont pu, au mo-
ment où sonne l'heure de la lutte,
trouver un terrain favorable et une
bonne position! Ils n'ont plus le loisir
de manœuvrer.

Le rideau va se lever; tant pis pour
messieurs les royalistes s'ils n'ont pas
encore réglé convenablement leur mise
en scène! Tant pis pour les chefs du
parti légitimiste s'ils n'ont pu, au mo-
ment où sonne l'heure de la lutte,
trouver un terrain favorable et une
bonne position! Ils n'ont plus le loisir
de manœuvrer.

Le rideau va se lever; tant pis pour
messieurs les royalistes s'ils n'ont pas
encore réglé convenablement leur mise
en scène! Tant pis pour les chefs du
parti légitimiste s'ils n'ont pu, au mo-
ment où sonne l'heure de la lutte,
trouver un terrain favorable et une
bonne position! Ils n'ont plus le loisir
de manœuvrer.

Le rideau va se lever; tant pis pour
messieurs les royalistes s'ils n'ont pas
encore réglé convenablement leur mise
en scène! Tant pis pour les chefs du
parti légitimiste s'ils n'ont pu, au mo-
ment où sonne l'heure de la lutte,
trouver un terrain favorable et une
bonne position! Ils n'ont plus le loisir
de manœuvrer.

Le rideau va se lever; tant pis pour
messieurs les royalistes s'ils n'ont pas
encore réglé convenablement leur mise
en scène! Tant pis pour les chefs du
parti légitimiste s'ils n'ont pu, au mo-
ment où sonne l'heure de la lutte,
trouver un terrain favorable et une
bonne position! Ils n'ont plus le loisir
de manœuvrer.

Le rideau va se lever; tant pis pour
messieurs les royalistes s'ils n'ont pas
encore réglé convenablement leur mise
en scène! Tant pis pour les chefs du
parti légitimiste s'ils n'ont pu, au mo-
ment où sonne l'heure de la lutte,
trouver un terrain favorable et une
bonne position! Ils n'ont plus le loisir
de manœuvrer.

Le rideau va se lever; tant pis pour
messieurs les royalistes s'ils n'ont pas
encore réglé convenablement leur mise
en scène! Tant pis pour les chefs du
parti légitimiste s'ils n'ont pu, au mo-
ment où sonne l'heure de la lutte,
trouver un terrain favorable et une
bonne position! Ils n'ont plus le loisir
de manœuvrer.

Le rideau va se lever; tant pis pour
messieurs les royalistes s'ils n'ont pas
encore réglé convenablement leur mise
en scène! Tant pis pour les chefs du
parti légitimiste s'ils n'ont pu, au mo-
ment où sonne l'heure de la lutte,
trouver un terrain favorable et une
bonne position! Ils n'ont plus le loisir
de manœuvrer.

Le rideau va se lever; tant pis pour
messieurs les royalistes s'ils n'ont pas
encore réglé convenablement leur mise
en scène! Tant pis pour les chefs du
parti légitimiste s'ils n'ont pu, au mo-
ment où sonne l'heure de la lutte,
trouver un terrain favorable et une
bonne position! Ils n'ont plus le loisir
de manœuvrer.

Le rideau va se lever; tant pis pour
messieurs les royalistes s'ils n'ont pas
encore réglé convenablement leur mise
en scène! Tant pis pour les chefs du
parti légitimiste s'ils n'ont pu, au mo-
ment où sonne l'heure de la lutte,
trouver un terrain favorable et une
bonne position! Ils n'ont plus le loisir
de manœuvrer.

Le rideau va se lever; tant pis pour
messieurs les royalistes s'ils n'ont pas
encore réglé convenablement leur mise
en scène! Tant pis pour les chefs du
parti légitimiste s'ils n'ont pu, au mo-
ment où sonne l'heure de la lutte,
trouver un terrain favorable et une
bonne position! Ils n'ont plus le loisir
de manœuvrer.

Le rideau va se lever; tant pis pour
messieurs les royalistes s'ils n'ont pas
encore réglé convenablement leur mise
en scène! Tant pis pour les chefs du
parti légitimiste s'ils n'ont pu, au mo-
ment où sonne l'heure de la lutte,
trouver un terrain favorable et une
bonne position! Ils n'ont plus le loisir
de manœuvrer.

Le rideau va se lever; tant pis pour
messieurs les royalistes s'ils n'ont pas
encore réglé convenablement leur mise
en scène! Tant pis pour les chefs du
parti légitimiste s'ils n'ont pu, au mo-
ment où sonne l'heure de la lutte,
trouver un terrain favorable et une
bonne position! Ils n'ont plus le loisir
de manœuvrer.

Le rideau va se lever; tant pis pour
messieurs les royalistes s'ils n'ont pas
encore réglé convenablement leur mise
en scène! Tant pis pour les chefs du
parti légitimiste s'ils n'ont pu, au mo-
ment où sonne l'heure de la lutte,
trouver un terrain favorable et une
bonne position! Ils n'ont plus le loisir
de manœuvrer.

Le rideau va se lever; tant pis pour
messieurs les royalistes s'ils n'ont pas
encore réglé convenablement leur mise
en scène! Tant pis pour les chefs du
parti légitimiste s'ils n'ont pu, au mo-
ment où sonne l'heure de la lutte,
trouver un terrain favorable et une
bonne position! Ils n'ont plus le loisir
de manœuvrer.

Le rideau va se lever; tant pis pour
messieurs les royalistes s'ils n'ont pas
encore réglé convenablement leur mise
en scène! Tant pis pour les chefs du
parti légitimiste s'ils n'ont pu, au mo-
ment où sonne l'heure de la lutte,
trouver un terrain favorable et une
bonne position! Ils n'ont plus le loisir
de manœuvrer.

habileté pourra triompher plus ou
moins complètement de la résistance
du comte de Chambord; elle ne conver-
tira pas le suffrage universel.

Ces messieurs s'imaginent que, pour
rendre la France à son Roi légitime, il
suffit qu'ils tombent d'accord avec lui
sur les conditions du marché. Ils s'in-
quiètent fort peu des sentiments de la
nation, ils croient l'Assemblée gagnée
à leur cause; mais ils seront pourtant
obligés de compter avec elle et c'est là
que nous les attendons.

Quel que soit leur amour pour les
menées secrètes et les négociations
mystérieuses, il faudra bien qu'ils
abandonnent enfin la tribune, qu'ils dé-
couvrent leurs batteries et marchent au
grand jour. Mais à ce moment-là il ne
nous paraît pas possible qu'ils trouvent
une majorité pour approuver les con-
ventions intervenues entre eux et le comte
de Chambord, et pour ratifier les pou-
voirs qu'ils se sont attribués. La Cham-
bre, qui sent le poids de sa responsa-
bilité, n'osera s'engager dans de nouvel-
les aventures monarchiques, malgré le
vou du pays; elle n'acceptera pas le
gouvernement préparé à huis clos par
MM. Lucien Brun et Chesnelong.

INFORMATIONS POLITIQUES

Voici la note de l'Assemblée nationale
que l'agence Havas a cru devoir nous télégraphier
hier; elle ne souève, d'ailleurs, qu'à demi le
voile étendu sur les concessions présentes ou
futurales que le prétendant serait disposé à
faire :

« MM. Chesnelong et Lucien Brun sont de
retour à Paris. Ils ont accompli leur mission à
Salzbourg et rapportent d'importantes con-
cessions de M. le comte de Chambord sur la
question du drapeau.

« Le chef de la maison de Bourbon a prouvé
que son patriotisme ne reculait devant aucun
sacrifice pour le salut de la France.

« Il faut que ce noble exemple soit suivi
par tout le monde dans l'Assemblée et hors de
l'Assemblée.

« MM. Chesnelong et Lucien Brun rendront
aujourd'hui compte de leur mission aux délé-
gués des bureaux de la majorité.

D'après le *Constitutionnel*, le bruit se ré-
pand que la réponse du comte de Chambord
aux questions qui lui sont soumises se pro-
duira sous forme d'un manifeste qui sera pu-
lié le 19 octobre.

On rapporte ainsi à l'*Opinion nationale* le
langage qu'aurait tenu M. d'Audiffert-Pasquier
dans la dernière séance de la commission d'é-
tudes :

« Vous voulez, aurait-il dit, rétablir la mo-
narchie; je le veux aussi. Mais, c'est, faites-y
bien attention, un plat difficile à faire avaler
au pays. Et que faites-vous? Vous l'accommod-
ez à la sauce Paray-le-Monial, ce qui le rendra
impossible à avaler, et en y mettant le drapeau blanc,
vous crachez dans le plat. »

M. d'Audiffert-Pasquier aurait quitté la
séance dans un état de mécontentement non
équivoque, se plaignant amèrement de l'inin-
telligence de ses collègues.

Le *Times* publie la dépêche suivante, datée
de Paris, le 14 octobre, de son correspondant
spécial :

« Il paraît certain que les envoyés de la
droite ont eu enfin leur entrevue avec le comte
de Chambord, entrevue dont on attendait le
résultat. Ainsi qu'il a été déjà annoncé par le
Times, c'est le 18 octobre que les diverses
sections de la droite tiendront une réunion
dans laquelle il leur sera fait part de la ré-
ponse du comte de Chambord et des résolu-
tions prises par la commission nommée par les
députés royalistes pour élaborer un projet
pouvant servir de base à la restauration mo-
narchique.

« Les bruits les plus contradictoires ont cir-
culé depuis quelques jours, relativement aux

vues du comte de Chambord; mais jusqu'à pré-
sent, ces bruits ne reposent sur aucun fondement
quelconque. Le comte de Chambord ayant ob-
servé le plus grand silence à cet égard.

« Les envoyés, qui sont encore à Salzbourg,
ne seront pas de retour ici avant jeudi ou
vendredi, et l'on ne saura rien de certain avant
samedi. Cependant l'opinion commence à ga-
gner du terrain, qu'en ce qui concerne le
drapeau le centre droit ne peut accepter
qu'une déclaration distincte relativement à
son maintien, et que toute restriction insérée
dans cette déclaration compromettra l'appui
que pourra donner cette section de l'Assem-
blée à la restauration monarchique. Ce que
l'on considère également comme certain, c'est
que, dans le courant de la semaine prochaine,
d'importantes résolutions seront prises, et
que la nation ne restera pas longtemps dans
l'incertitude relativement aux événements po-
litiques qui s'accompliront au retour de l'As-
semblée. »

La réunion tenue avant-hier par les dépu-
tés composant le groupe de l'appel au peuple,
s'est réduite aux proportions d'une simple
séance préparatoire.

Le nombre des membres présents était
d'ailleurs peu considérable. On ne cite que
MM. Rouher, Eschassériaux, Bouillon, Haen-
tiens, Levert, La Roncière Le Noury, Abba-
tucci, West-Vimeux, Rivallier, comte Murat,
J. Brame, Roy de Loulay, Prax Paris.

M. Eschassériaux présidait la séance ayant
pour secrétaire M. Gironx de Fourny.

M. Rouher a ouvert la délibération en don-
nant lecture de la lettre que les journaux ont
publiée, il l'a commentée et développée long-
temps.

MM. Haentiens et Abbattucci ont pris la pa-
role pour proposer l'organisation d'un vaste
pétitionnement contre toute restauration de la
monarchie légitime.

Après une discussion assez confuse où la
question de l'opportunité de la prorogation
des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon
a été agitée, la résolution suivante a été
prise :

« En présence de nouvelles récentes qui
écartent les éventualités d'une restauration
monarchique et qui, tout en méritant confir-
mation, peuvent être prises en considération,
la réunion ajourne sa décision au jeudi 23 oc-
tobre, époque à laquelle elle se réunira de
nouveau. »

Le bruit de la retraite de MM. Ernoul et
Beulé a circulé hier de nouveau.

L'état des affaires de la fusion motivait,
disait-on, la retraite de M. Ernoul, et le ré-
sultat des élections qui viennent d'avoir lieu,
celle de M. Beulé.

C'est sous réserves, bien entendu, que nous
enregistrons ces rumeurs.

On écrit de Rome au *Journal des Dé-
bats* :

« Il est ici question d'un incident qui, dans
les circonstances actuelles, ne serait pas sans
gravité.

« Vous savez que le comte de M. Fournier
expirait en octobre, et l'on s'attendait en Ita-
lie au retour du ministre français.

« Il paraît que M. Fournier est allé trouver
le duc de Broglie pour lui demander l'organi-
sation de retourner à Rome. Le ministre lui
aurait répondu en l'invitant à prolonger la
durée de son congé.

« Le gouvernement italien aurait considéré
cette mesure comme un acte d'hostilité
mais de mauvais vouloir, et il aurait invité
M. Nigra à réclamer de son côté un congé. Il
est donc probable que M. Nigra ne tardera pas
à retourner en Italie.

« Si la détermination de M. de Broglie a
pour cause la personne de M. Fournier, com-
me il y a lieu de le croire, il eût été infiniment
préférable de nommer un autre ambas-
sadeur.

« Les Italiens ont assez de bon sens pour
comprendre qu'un gouvernement a le droit
de choisir les agents qui lui conviennent.

« Les bons rapports entre la France et l'Ita-
lie ne tiennent point à une individualité, tan-
dis que l'absence prolongée du ministre de
France peut être considérée comme une me-
sure peu bienveillante. »

Le *Journal des Débats* ajoute que ses ren-
seignements lui permettent de confirmer la
nouvelle donnée par son correspondant, M. le

ministre d'Italie ayant été autorisé par son
gouvernement à prendre un congé, vient de
quitter Paris.

Cependant l'Agence Havas, nie l'incident.

Nouvelles adhésions à la République :

On lit dans l'*Avenir du Maas* :

« Plusieurs journaux annoncent que M.
Caillaux, député de la Sarthe, manifeste l'in-
tention formelle de combattre les différentes
combinaisons monarchiques et d'embrasser
sans réserve la défense de la République.

« Si nous en croyons certains bruits plus
rapprochés, la nouvelle ne serait pas sans fon-
dement, et M. Caillaux serait à la veille de la
confirmer par une déclaration. »

M. Caillaux est un des membres du groupe
Target.

MM. Guiter, député des Pyrénées-Orientales,
et Ducier, député des Basses-Pyrénées, tous
deux membres de la gauche, viennent de pu-
blier chacun une lettre dans laquelle ils renou-
velent la déclaration de leur dévouement
d'ailleurs bien connu — à la cause républi-
caine.

L'Ordre social de Nice annonce que MM.
Piccon et Bergondi, députés des Alpes-Maritimes,
viennent de publier, dans le *Pensiero di
Nizza*, deux lettres par lesquelles ils déclarent
formellement qu'ils voteront pour la républi-
que et contre la monarchie.

M. Ernest Duvergier de Hauranne, député
du Cher, se propose de convoquer ses élec-
teurs à des conférences publiques, pour « se
mettre d'accord avec eux sur les grands inté-
rêts qu'ils lui ont confiés mission de défendre. »
L'autorité ayant interdit ces réunions, l'hono-
rable représentant adresse à ses électeurs
une lettre dont nous extrayons le passage sui-
vant :

« Si, ce dont je doute encore et ce que je me
refuse à croire, l'Assemblée nationale commet
l'insigne folie de restaurer, malgré la France,
une monarchie qui est la négation du droit
moderne et la négation de la souveraineté na-
tionale, une monarchie qui serait une menace
pour la société française, je serai de ceux qui
repousseront avec énergie cette résolution en-
core plus insensée que coupable. Je voterai
contre la restauration d'Henri V, ce roi qui
revendrait la couronne comme son bien, et
qui voudrait s'en servir pour jouer la fortune
de la France dans une croisade cléricale contre
toute l'Europe; je voterai pour le maintien de
la République, qui nous a donné, depuis deux
ans, l'ordre, le travail, la paix au dedans, la
paix au dehors, qui a réparé nos finances,
réorganisé notre armée, libéré notre territoire,
relevé partout en Europe l'honneur et le cré-
dit de la France.

« Ceux qui se jetteraient dans les bras
d'Henri V, avec l'espoir que la royauté légi-
time assurerait le repos de la France, commet-
traient une bien grande erreur; loin de fer-
mer l'ère des révolutions, la restauration de
l'ancienne royauté les rendrait inévitables.
Henri V, c'est la révolution en permanence;
c'est la guerre sociale, pire encore que la
guerre civile; c'est un défi jeté à la société
moderne, un duel à mort entre l'ancien et le
nouveau régime. A tout prix, nous devons
empêcher la restauration d'Henri V. »

On mande de Constantinople que la com-
mission de tonnage a tenu séance le 15. L'har-
monie est complètement rétablie; l'élabora-
tion du règlement est achevée. Il a été décidé,
par 10 voix contre 2, que dans la séance de sa-
medî sera à l'ordre du jour la discussion de la
loi universelle. La France et la Russie, qui
paraissent être d'accord sur la ligne de con-
duite à tenir, ont seules voté pour la discus-
sion de la question du canal de Suez.

La discussion de la loi universelle occu-
pera plusieurs séances; il est donc probable
que la question du canal de Suez ne sera pas
discutée avant un mois.

Les colonnes du *Journal officiel*
sont envahies, depuis quelques jours,
par une interminable liste de promo-
tions ou de nominations dans l'ordre de
la Légion d'honneur.

Nous ne doutons pas que les prescrip-
tions de la loi n'aient été strictement
observées, en ce qui touche la propor-
tion à garder par rapport aux extinc-
tions, et nous mettons hors de toute dis-
cussion les récompenses honorifiques
accordées aux armées de terre et de
mer.

Il y a d'autre part, pour la diploma-
tie, pour l'administration, pour la ma-
gistrature, des traditions, auxquelles les
ministres compétents n'ont fait que se
conformer sans doute, en basant leurs
états de proposition sur l'ancienneté de
service ou le mérite reconnu des nou-
veaux titulaires.

Il nous semble cependant que le *Journal
officiel* abuse un peu de la men-
tion : *services exceptionnels* « qu'on
appliquait assez généralement autrefois
aux fonctionnaires qui brillaient les
étapes administratives, et dont on ne
pouvait justifier autrement la rapide for-
tune. Ne conviendrait-il pas tout au moins
d'indiquer en quoi, par exemple, les
services de tel ou tel préfet, qu'on dé-
core au bout de quelques années pas-
sées dans l'administration, ont été plus
brillants que ceux de tel autre fonction-
naire du même ordre, en qui on honore
20 ans, 30 ans, 33 ans, 36 ans de bons
et loyaux services.

Sans cette indication nécessaire, il ne
manquera pas de gens — mal pensants,
cela va de soi — pour prétendre que
c'est, en pareil cas, la récompense qui
crée l'exception et non la valeur des
services. Et combien plus spécieuses
encore seront les critiques quand elles
porteront sur les nominations faites en
dehors du personnel des fonctionnaires
de toute catégorie!

Nous ne songeons point à mettre en
doute le talent d'écrivain de MM. Hervé,
Léon, Mitchell et autres confrères de la
presse royaliste auxquels un ministre
de la République vient d'envoyer le ru-
ban rouge. Nous admettons même la
compétence *exceptionnelle* de M.
Beulé dans l'appréciation du mérite li-
téraire de chacun.

Mais quand on nous parle des servi-
ces exceptionnels d'un publiciste, nous
avons le droit de ne plus comprendre
et de regretter une confusion de langage
qui semble faire, d'une partie de la
presse, un corps de fonctionnaires au
service de l'Etat.

An surplus, le bruit s'accrédite que
le ministre devra être prochainement
modifié, et, parmi les collaborateurs de
M. de Broglie dont il lui faudra se sé-
parer, on cite notamment M. Ernoul et
M. Beulé.

Ne nous étonnons donc pas que ce
dernier ait voulu, avant de se déseoir
de son portefeuille, laisser un souvenir
à ceux qui l'ont constamment défendu.
C'est de tradition, et nous aurions mau-
vaise grâce à ne pas reconnaître que les
affaires de la restauration monarchique,
à laquelle sont acquis le *Journal
de Paris* et le *Moniteur universel*,
n'en pourront aller ni mieux ni plus
mal.

Pour l'honorable M. Hervé, ce sera,
en outre, une compensation au juge-
ment qui vient de le frapper de 200 fr.
d'amende pour son duel avec M. About.

Nous avons eu l'occasion de revenir à
plusieurs reprises sur la tolérance dont
le gouvernement croit devoir user en-
vers les Carlistes, sur notre frontière
espagnole. Nous n'en sommes plus au-
jourd'hui à citer des exemples, et l'opi-
nion est, sur ce point, suffisamment

éclairée; soit qu'il s'abandonne à une
faiblesse difficilement explicable, ou
qu'il cède à des sympathies dont le dan-
ger ne lui semble point assez apparent, il
n'en est pas moins certain que le cabi-
net de Broglie passe pour négliger un
peu trop, dans leur application, les ré-
gles du droit international entre deux
Etats voisins et amis. Il peut, il est vrai,
rejeter cette négligence sur les autori-
tés administratives des départements
frontières, mais on ne saurait voir dans
ce désaveu qu'une fin de non recevoir
opposée aux observations, aux plaintes
même qu'on s'est souvent permis de
lui adresser.

A qui fera-t-on croire en effet que le
gouvernement ait si peu d'action sur
ses fonctionnaires, que ces derniers
puissent prendre sur eux de ne pas
tenir compte de ses instructions, de
désobéir même à ses ordres? — Que
certains de ces agents soient dévoués à
la cause de don Carlos, nul ne l'ignore,
et on pourrait à la rigueur en désigner
quelques-uns par leur nom; mais si nos
ministres étaient sérieusement décidés
à faire cesser des complaisances si pré-
judiciables au gouvernement espagnol,
ils y auraient bientôt mis un terme.
Aux réclamations qu'on lui adresse, il
répond en protestant de ses bonnes inten-
tions, et ne manque d'invoquer, en toute
occasion, les prescriptions qu'il ne cesse
d'adresser et les informations qu'il fait
prendre. Mais cela peut-il suffire lorsque
l'on voit ses prescriptions négligées et
ses informations fournies par ceux-là
même sur le compte desquels il devrait
surveiller et demander?

On sait tout cela, et le public n'en est
pas dupe, surtout en Espagne; et voilà
comment nous perdons peu à peu les
sympathies que nous avions trouvées
de l'autre côté des Pyrénées, vers la fin
de notre guerre avec l'Allemagne. Une
correspondance adressée au *Temps*
nous donne sur ce point des détails
d'un intérêt saisissant, et l'on peut juger
par le passage que nous en reprodui-
sons des conséquences regrettables
qu'entraînerait pour nous le maintien
d'un pareil état de choses.

Après avoir constaté jusqu'à quel
point les

CHRONIQUE

Le *Salut public* annonce que M. Bouchu a donné sa démission de président du Conseil municipal, à la suite d'une scène violente qu'il aurait eue avec M. Thivolle. Nous croyons que nous conférerons pas être exactes, nous informons. Nous ne savons pas quelles sont les raisons qui engagent M. Bouchu à donner sa démission, mais à coup sûr le motif que nous parle le *Salut public* ne saurait être invoqué car il n'y a point eu de « scène violente » entre M. Bouchu et son collègue M. Thivolle. Dans un incident dont il est question, M. Thivolle a insisté beaucoup sur la lecture d'un procès-verbal en retard, parce que ce procès-verbal était régularisé devait lui servir à poursuivre, auprès de certains journaux officieux, la rectification d'un récit mensonger fait par eux. Ce récit était rapporté à l'interruption du *Salut public* à la suite de laquelle M. Thivolle fut amené à affirmer l'existence de la République. Mais M. Thivolle est un ancien officier de l'armée, qui est habitué à la courtoisie et qui la pratique constamment; il ne s'est pas départi, dans ses réclamations, de la mesure. M. le président du conseil municipal, réglez d'une parfaite convenance.

M. Eug. Flotard, député du Rhône, nous adresse la lettre suivante :

« Vernaison, jeudi 16 octobre
de Lyon,
« Monsieur le rédacteur du Journal
de Lyon,
« Votre numéro d'hier renferme les lignes
suivantes :
« On lit dans le *Salut public* :
« Une dépêche de M. Flotard, ainsi conçue :
« Le budget sera présenté à l'Assemblée
« l'impôt sur les tissus » a été transmis, le
« soir, à la chambre de commerce de Saint-
« Etienne.
« C'est la confirmation de la nouvelle que nous
« avons été les premiers à annoncer il y a quelques
« jours.
« Cette nouvelle fait un circuit assez étendu
« bien-venue.
« La petite critique contenue à la fin de
« notre article n'est pas méritée, car j'ai adressé
« la chambre de commerce de Lyon en même temps qu'à
« la chambre de commerce de Saint-Etienne la nouvelle
« que nous avons publiée.
« Seulement, mon télégramme n'était pas
« aussi affirmatif que l'indique le *Salut public*.
« Je n'ai annoncé simplement que des renseigne-
« ments très-sérieux me donnaient lieu de croire
« au retrait du projet d'impôt que réduite la
« notre fabrique.
« Le conseil des ministres n'avait pas encore
« délibéré à ce sujet, aucune résolution n'avait
« encore été prise.
« Agréez, monsieur le rédacteur, mes salu-
« tations empressées.
« E. FLOTARD. »

En manifestant notre étonnement de voir la chambre de commerce de Saint-Etienne nous rapidement informée que la note d'un de nos articles qui intéressait à un si haut degré le commerce de notre ville, nous n'avons eu aucun motif de critiquer l'honorable député du Rhône, dont nous connaissons de longue date le dévouement intelligent aux intérêts lyonnais.

La lettre que nous adresse notre ami M. Flotard ne fait d'ailleurs que justifier nos observations, puisqu'elle établit que la chambre de commerce de Lyon avait eu connaissance de la dépêche dont il s'agit, en même temps que celle de Saint-Etienne.

Nous enregistrons avec plaisir la nomination de M. de Gourlet dans la Légion d'honneur. M. de Gourlet a rempli avec intelligence et énergie, sous l'administration de M. MM. Challeme-Lacour et Valentin, les difficiles fonctions de directeur du service de sûreté. Au 30 avril, il accompagnait au Palais du préfet Valentin, M. le général Cronzat et M. Andrieux, procureur de la République. Il a, depuis le 30 avril, les services de M. de Gourlet sont purement de « l'ordre moral » ; nous pouvons pas les apprécier aussi haut qu'on le fait.

À ce sujet, et puisque le ministère est en train de récompenser ses amis, nous ne pouvons beaucoup qu'il ait ordonné de donner à un grade plus élevé dans la Légion d'honneur notre président du conseil de salubrité qui s'est employé avec tant d'ardeur à la destruction de tout ce qui est nuis et au rétablissement de tout ce qui est utile. Il y a là un véritable oubli et nous ne pouvons employer toute notre influence auprès du gouvernement pour le faire réparer.

M. le préfet du Rhône est parti hier soir pour Versailles.

Son voyage traîne aux événements politiques, actuels, et à la dernière délibération du conseil municipal relatif aux écoles.

M. Ducros est attendu à Lyon lundi.

Le *Journal officiel* publie le texte suivant d'une déclaration signée entre la France et l'Allemagne, relativement à la protection des marques de fabrique et de commerce, déclaration que nous vous annonçons en dépêche et d'intérêt : vivement le commerce lyonnais.

Le président de la République française,
Sur le rapport du ministre des affaires étrangères,
Décrète :
Article 1er. — Une déclaration relative à la protection des marques de fabrique ou de commerce, ayant été signée à Paris, le 8 octobre 1873, entre la France et l'Allemagne, ladite déclaration, dont le texte est annexé au présent décret, est approuvée et sera insérée au *Journal officiel*.

DÉCLARATION.
Des doutes s'étant élevés sur la portée de l'article 11 de la convention additionnelle au traité de commerce du 11 mai 1871, entre la France et l'Allemagne, conclue à Berlin, le 13 octobre 1871, les soussignés, dont autorisés, à cet effet, sont convenus qu'ils ont :
Il est entendu que toutes les dispositions contenues dans les traités conclus avant la guerre entre la France, d'une part, et un ou plusieurs pays étrangers, d'autre part, relativement à la protection des marques de fabrique ou de commerce, sont remises en vigueur par l'article 11 de la convention sus-mentionnée.
En foi de quoi, les soussignés ont signé la présente déclaration et y ont apposé le sceau de leur fonction.
Fait en double à Paris, le 8 octobre 1873.
(L. S.) Signé : MARCÉLIN.
(L. S.) Signé : ARNOLD.
M. de Bismarck, Ministre des Affaires étrangères.
M. de Magenta.

Le président de la République :
Le ministre des affaires étrangères,
Bismarck.

Par arrêté préfectoral en date du 3 novembre 1873, le commerce du chanvre et du lin par eau est interdit d'une manière absolue sur les cours d'eau navigables ou flottables et sur les rivières, isônes, rivières et fossés qui y sont rattachés.

Le rouissage du chanvre et du lin par eau est autorisé dans les cours d'eau navigables ou flottables du département du Rhône, du 1^{er} juillet au 1^{er} novembre 1873.

les réserves et aux conditions suivantes :
Le rouissage ne pourra être pratiqué dans les cours d'eau non navigables ni flottables ou dans les bras, biefs, bords et fossés qui en dépendent, que dans les parties où il existe à l'aval un courant continu et apparent, et la surface du point encombant le lit et de l'eau se déprimant les berges.

Le rouissage est autorisé à la condition que ceux de ces rouisseurs qui communiquent avec les rivières non navigables ni flottables, n'aient ni leur écoulement dans les parties où les eaux soient stagnantes.

Des arrêtés des maires, pris avant le 1er juin de chaque année, sur l'avis des conseils municipaux, pourront déterminer les endroits où la coupe de rouir pourra être accordée, et fixer les conditions spéciales que devront remplir les rouisseurs de toute catégorie dans l'intérêt de la salubrité publique. Ils prescriront notamment que ces rouisseurs seront placés à une distance convenable des habitations.

Dans tous les cas ils réserveront les droits des tiers.

Dans le cas où des circonstances spéciales rendraient insuffisantes les conditions générales ci-dessus énoncées, le préfet se réserve le droit de prendre toute mesure qui serait jugée nécessaire dans l'intérêt de la salubrité publique, de la santé des animaux ou de la conservation du poisson.

Sont et demeurent rappelées les défenses relatives à l'établissement des rouisseurs en grand qui sont rangées dans la première classe des établissements insalubres et qui ne peuvent être autorisés qu'après l'accomplissement de formalités spéciales.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et déferée aux tribunaux compétents.

Conformément à la décision du conseil général du Rhône, en date du 20 août 1873, la commune de Saint-Maurice-sur-Dargoire est autorisée à tenir deux foires, les 27 avril et 27 août de chaque année.

Lorsque la date fixée coïncidera avec un jour de fête légale, cette réunion sera remise au lendemain.

Expédition du présent arrêté sera adressée à M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce, ainsi qu'à M. le maire de Saint-Maurice-sur-Dargoire, chargé en ce qui le concerne de l'exécution.

Conformément à la décision du conseil général du Rhône en date du 25 août dernier, la commune de Pully-sur-Saône est autorisée à transférer au premier mardi après le 8 septembre la foire qui se tient dans cette commune le 25 juillet de chaque année.

Même autorisation est accordée à la commune de Neuville-sur-Saône de transférer au vendredi avant le 24 juin de chaque année, la foire qui se tient dans cette commune avant le 25 juillet.

M. le préfet du Rhône vient d'adresser au maire du département une lettre concernant la taxe municipale sur les chiens.

Nous en extrayons le passage principal : Vous avez dû recevoir un avis à publier dans votre commune et par lequel il est enjoint :

1° Aux possesseurs de chiens qui n'ont pas encore fait de déclaration, d'avoir à se présenter à la mairie, pour la faire, du 1er octobre au 15 janvier prochain ;

2° A ceux qui ont déjà fait une déclaration de cette nature, de venir à la mairie en faire une nouvelle, mais seulement dans le cas où, depuis leur déclaration précédente, ils auraient transféré leur résidence hors de la commune ou du ressort de la perception, ou apporté des changements dans le nombre ou la désignation de leurs chiens.

Vous aurez soin, monsieur le maire, de tenir ouvert à la mairie le registre destiné à recevoir ces déclarations dont vous donnerez récépissé.

Vous avez sans doute encore des imprimés en quantité suffisante pour ce service, et je n'abandonnerai de vous en envoyer cette année, à moins que vous ne m'en réclamiez.

Le préfet du Rhône,
DUCLOS.

En prévision des nombreux mouvements de troupes que vont occasionner les manœuvres, le préfet du Rhône a décidé d'envoyer à la mairie de tous les cantons de la Seine, 18 députés de Paris ont signé une lettre-manifeste protestant contre la tentative de restauration monarchique à laquelle ils s'opposent énergiquement.

M. Casimir Périer a convoqué pour le 23 octobre, une réunion de la République conservatrice.

Madrid, 17 octobre.
La quarantaine pour les provenances de Bordeaux, Bayonne, Saint-Jean-de-Luz et Marseille est levée. Mais les voyageurs et les marchandises restent sous surveillance aux fumigations.

Dresde, 17 octobre.
L'état du roi de Saxe empire.

Roma, 17 octobre.
Le prince et la princesse Charles de Prusse quitteront Venise demain. Ils seront à Vienne le 21 octobre. Le prince et la princesse viendront passer l'hiver prochain à Florence.

BOURSE DE PARIS
Dépêche GOUVERNEMENTALE
du 17 octobre

Le mouvement d'hier n'est donc plus si étonnant, et il est aujourd'hui certain qu'en dehors des R. Thiers, les manœuvres les plus considérables et les plus sérieuses redonnent l'expérience d'un monarchiste beaucoup plus qu'elles ne la souhaitent.

Une convocation brusque de l'Assemblée ne m'étonnerait pas du tout, et l'on en parle. Si cela doit être, on le décidera probablement à la réunion de députés qui doit avoir lieu demain.

Que vous dirai-je pour finir ? Il y a dans l'Indépendance belge une lettre coriennne de M. Ranc au capitaine chargé des fonctions de commissaire du gouvernement auprès du conseil de guerre qui l'a condamné à mort.

Il lui prouve une chose qui avait été déjà remarquée, c'est que son réquisitoire est mal fait et sacrifié beaucoup trop à la phrase aux dépens de la vérité vraie. M. Ranc ne voit pas que dans aucun des crimes de la Commune, et le fait en bons termes, propres à disposer en sa faveur ceux même qui politiquement lui sont les plus hostiles.

La lettre de M. de Rémusat, adressée en remerciement à ses électeurs de la Haute-Garonne, mérite aussi les honneurs d'une mention. Ah ! si la République pouvait compter dans ses rangs beaucoup d'esprits aussi libéraux et aussi distingués, et s'ils y joignaient de l'influence qu'ils méritent, le problème du meilleur gouvernement et même les questions sociales qui nous tourmentent ne tarderaient pas à entrer dans la

voie des solutions et de l'apaisement.

Vous avez vu combien on discute depuis deux jours sur la portée du congrès qui vient de prendre à Nîmes, l'ambassadeur d'Italie. Les Débats avaient dit hier que met M. Fournier à retourner à son poste. L'agence Havas a nié cette interprétation de la part du gouvernement et la mienne encore.

C'est M. Thiers qui a envoyé la nouvelle aux Débats, et je suis porté à croire, malgré les dénégations de l'agence, qu'elle est exacte. M. Nîmes a pu partir sous les prétextes les plus polis. Mais il est clair que l'Italie est desormais sur l'œil avec nous, et va prouver la devise : Comme tu feras, j'en ferai.

Mes chers concitoyens,
C'est avec une profonde reconnaissance que je vous remercie de l'insigne honneur que vous venez de me faire. Cette dernière marque de votre confiance est la plus haute récompense à laquelle je puisse aspirer. Vous le savez, j'aurais désiré ne pas rentrer dans la vie publique. Vous ne l'avez pas voulu ; j'obéis. Vos suffrages me tracent mon devoir et me donneront la force de le remplir.

L'élection qui vient de s'accomplir est une manifestation politique dont je crois bien comprendre le sens. Vous ne voulez ni de ce qui rappelle l'ancien régime, ni de ce qui conduirait à l'anarchie. Moi aussi, je tiens également à l'ordre et à la liberté ; je n'ai jamais désiré que le triomphe régulier et pacifique des grands principes de la Révolution française. Je l'ai espéré de la monarchie ; je l'espère aujourd'hui de la République, maintenant avec fermeté, organisée avec sagesse.

C'est vous dire quels principes dirigeront ma conduite.

RÉMUSAT.

DERNIÈRES DÉPÊCHES
MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 17 octobre, 8 h. 52 s.

Les journaux républicains publieront demain un manifeste signé par quelques ouvriers, protestant contre une restauration monarchique, conseillant l'union aux groupes républicains pour une action commune, n'admettant pas l'appel au peuple et et conseillant à l'Assemblée de se dissoudre.

Il termine en disant que les ouvriers resteront attachés à la République comme le lierre à l'arbre, jusque sous la hache du bûcheron.

On croit que la majorité dans la commission de permanence demandera jeudi la convocation immédiate de l'Assemblée.

Les bureaux des fractions de la droite tiendront demain une importante réunion.

Bourse. — Ouverture plus haut, 93.70, clôture au plus bas, réalisations.

La Bourse du boulevard est animée ; la hausse sur l'emprunt ottoman, sur les Informations des journaux monarchistes.

Paris, 18, 5 h. 5 m.

Répondant à la nouvelle adresse des conseillers municipaux et généraux de la Seine, 18 députés de Paris ont signé une lettre-manifeste protestant contre la tentative de restauration monarchique à laquelle ils s'opposent énergiquement.

M. Casimir Périer a convoqué pour le 23 octobre, une réunion de la République conservatrice.

Madrid, 17 octobre.

La quarantaine pour les provenances de Bordeaux, Bayonne, Saint-Jean-de-Luz et Marseille est levée. Mais les voyageurs et les marchandises restent sous surveillance aux fumigations.

Dresde, 17 octobre.

L'état du roi de Saxe empire.

Roma, 17 octobre.

Le prince et la princesse Charles de Prusse quitteront Venise demain. Ils seront à Vienne le 21 octobre. Le prince et la princesse viendront passer l'hiver prochain à Florence.

BOURSE DE PARIS
Dépêche GOUVERNEMENTALE
du 17 octobre

Le mouvement d'hier n'est donc plus si étonnant, et il est aujourd'hui certain qu'en dehors des R. Thiers, les manœuvres les plus considérables et les plus sérieuses redonnent l'expérience d'un monarchiste beaucoup plus qu'elles ne la souhaitent.

Une convocation brusque de l'Assemblée ne m'étonnerait pas du tout, et l'on en parle. Si cela doit être, on le décidera probablement à la réunion de députés qui doit avoir lieu demain.

Que vous dirai-je pour finir ? Il y a dans l'Indépendance belge une lettre coriennne de M. Ranc au capitaine chargé des fonctions de commissaire du gouvernement auprès du conseil de guerre qui l'a condamné à mort.

Il lui prouve une chose qui avait été déjà remarquée, c'est que son réquisitoire est mal fait et sacrifié beaucoup trop à la phrase aux dépens de la vérité vraie. M. Ranc ne voit pas que dans aucun des crimes de la Commune, et le fait en bons termes, propres à disposer en sa faveur ceux même qui politiquement lui sont les plus hostiles.

La lettre de M. de Rémusat, adressée en remerciement à ses électeurs de la Haute-Garonne, mérite aussi les honneurs d'une mention. Ah ! si la République pouvait compter dans ses rangs beaucoup d'esprits aussi libéraux et aussi distingués, et s'ils y joignaient de l'influence qu'ils méritent, le problème du meilleur gouvernement et même les questions sociales qui nous tourmentent ne tarderaient pas à entrer dans la

voie des solutions et de l'apaisement.

Vous avez vu combien on discute depuis deux jours sur la portée du congrès qui vient de prendre à Nîmes, l'ambassadeur d'Italie. Les Débats avaient dit hier que met M. Fournier à retourner à son poste. L'agence Havas a nié cette interprétation de la part du gouvernement et la mienne encore.

C'est M. Thiers qui a envoyé la nouvelle aux Débats, et je suis porté à croire, malgré les dénégations de l'agence, qu'elle est exacte. M. Nîmes a pu partir sous les prétextes les plus polis. Mais il est clair que l'Italie est desormais sur l'œil avec nous, et va prouver la devise : Comme tu feras, j'en ferai.

Mes chers concitoyens,

C'est avec une profonde reconnaissance que je vous remercie de l'insigne honneur que vous venez de me faire. Cette dernière marque de votre confiance est la plus haute récompense à laquelle je puisse aspirer. Vous le savez, j'aurais désiré ne pas rentrer dans la vie publique. Vous ne l'avez pas voulu ; j'obéis. Vos suffrages me tracent mon devoir et me donneront la force de le remplir.

L'élection qui vient de s'accomplir est une manifestation politique dont je crois bien comprendre le sens. Vous ne voulez ni de ce qui rappelle l'ancien régime, ni de ce qui conduirait à l'anarchie. Moi aussi, je tiens également à l'ordre et à la liberté ; je n'ai jamais désiré que le triomphe régulier et pacifique des grands principes de la Révolution française. Je l'ai espéré de la monarchie ; je l'espère aujourd'hui de la République, maintenant avec fermeté, organisée avec sagesse.

C'est vous dire quels principes dirigeront ma conduite.

RÉMUSAT.

DERNIÈRES DÉPÊCHES
MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 17 octobre, 8 h. 52 s.

Les journaux républicains publieront demain un manifeste signé par quelques ouvriers, protestant contre une restauration monarchique, conseillant l'union aux groupes républicains pour une action commune, n'admettant pas l'appel au peuple et et conseillant à l'Assemblée de se dissoudre.

Il termine en disant que les ouvriers resteront attachés à la République comme le lierre à l'arbre, jusque sous la hache du bûcheron.

On croit que la majorité dans la commission de permanence demandera jeudi la convocation immédiate de l'Assemblée.

Les bureaux des fractions de la droite tiendront demain une importante réunion.

Bourse. — Ouverture plus haut, 93.70, clôture au plus bas, réalisations.

La Bourse du boulevard est animée ; la hausse sur l'emprunt ottoman, sur les Informations des journaux monarchistes.

Paris, 18, 5 h. 5 m.

Répondant à la nouvelle adresse des conseillers municipaux et généraux de la Seine, 18 députés de Paris ont signé une lettre-manifeste protestant contre la tentative de restauration monarchique à laquelle ils s'opposent énergiquement.

M. Casimir Périer a convoqué pour le 23 octobre, une réunion de la République conservatrice.

Madrid, 17 octobre.

La quarantaine pour les provenances de Bordeaux, Bayonne, Saint-Jean-de-Luz et Marseille est levée. Mais les voyageurs et les marchandises restent sous surveillance aux fumigations.

Dresde, 17 octobre.

L'état du roi de Saxe empire.

Roma, 17 octobre.

Le prince et la princesse Charles de Prusse quitteront Venise demain. Ils seront à Vienne le 21 octobre. Le prince et la princesse viendront passer l'hiver prochain à Florence.

BOURSE DE PARIS
Dépêche GOUVERNEMENTALE
du 17 octobre

Le mouvement d'hier n'est donc plus si étonnant, et il est aujourd'hui certain qu'en dehors des R. Thiers, les manœuvres les plus considérables et les plus sérieuses redonnent l'expérience d'un monarchiste beaucoup plus qu'elles ne la souhaitent.

Une convocation brusque de l'Assemblée ne m'étonnerait pas du tout, et l'on en parle. Si cela doit être, on le décidera probablement à la réunion de députés qui doit avoir lieu demain.

Que vous dirai-je pour finir ? Il y a dans l'Indépendance belge une lettre coriennne de M. Ranc au capitaine chargé des fonctions de commissaire du gouvernement auprès du conseil de guerre qui l'a condamné à mort.

Il lui prouve une chose qui avait été déjà remarquée, c'est que son réquisitoire est mal fait et sacrifié beaucoup trop à la phrase aux dépens de la vérité vraie. M. Ranc ne voit pas que dans aucun des crimes de la Commune, et le fait en bons termes, propres à disposer en sa faveur ceux même qui politiquement lui sont les plus hostiles.

La lettre de M. de Rémusat, adressée en remerciement à ses électeurs de la Haute-Garonne, mérite aussi les honneurs d'une mention. Ah ! si la République pouvait compter dans ses rangs beaucoup d'esprits aussi libéraux et aussi distingués, et s'ils y joignaient de l'influence qu'ils méritent, le problème du meilleur gouvernement et même les questions sociales qui nous tourmentent ne tarderaient pas à entrer dans la

voie des solutions et de l'apaisement.

Vous avez vu combien on discute depuis deux jours sur la portée du congrès qui vient de prendre à Nîmes, l'ambassadeur d'Italie. Les Débats avaient dit hier que met M. Fournier à retourner à son poste. L'agence Havas a nié cette interprétation de la part du gouvernement et la mienne encore.

C'est M. Thiers qui a envoyé la nouvelle aux Débats, et je suis porté à croire, malgré les dénégations de l'agence, qu'elle est exacte. M. Nîmes a pu partir sous les prétextes les plus polis. Mais il est clair que l'Italie est desormais sur l'œil avec nous, et va prouver la devise : Comme tu feras, j'en ferai.

Mes chers concitoyens,

C'est avec une profonde reconnaissance que je vous remercie de l'insigne honneur que vous venez de me faire. Cette dernière marque de votre confiance est la plus haute récompense à laquelle je puisse aspirer. Vous le savez, j'aurais désiré ne pas rentrer dans la vie publique. Vous ne l'avez pas voulu ; j'obéis. Vos suffrages me tracent mon devoir et me donneront la force de le remplir.

L'élection qui vient de s'accomplir est une manifestation politique dont je crois bien comprendre le sens. Vous ne voulez ni de ce qui rappelle l'ancien régime, ni de ce qui conduirait à l'anarchie. Moi aussi, je tiens également à l'ordre et à la liberté ; je n'ai jamais désiré que le triomphe régulier et pacifique des grands principes de la Révolution française. Je l'ai espéré de la monarchie ; je l'espère aujourd'hui de la République, maintenant avec fermeté, organisée avec sagesse.

C'est vous dire quels principes dirigeront ma conduite.

RÉMUSAT.

DERNIÈRES DÉPÊCHES
MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 17 octobre, 8 h. 52 s.

Les journaux républicains publieront demain un manifeste signé par quelques ouvriers, protestant contre une restauration monarchique, conseillant l'union aux groupes républicains pour une action commune, n'admettant pas l'appel au peuple et et conseillant à l'Assemblée de se dissoudre.

Il termine en disant que les ouvriers resteront attachés à la République comme le lierre à l'arbre, jusque sous la hache du bûcheron.

On croit que la majorité dans la commission de permanence demandera jeudi la convocation immédiate de l'Assemblée.

Les bureaux des fractions de la droite tiendront demain une importante réunion.

Bourse. — Ouverture plus haut, 93.70, clôture au plus bas, réalisations.

La Bourse du boulevard est animée ; la hausse sur l'emprunt ottoman, sur les Informations des journaux monarchistes.

Paris, 18, 5 h. 5 m.

Répondant à la nouvelle adresse des conseillers municipaux et généraux de la Seine, 18 députés de Paris ont signé une lettre-manifeste protestant contre la tentative de restauration monarchique à laquelle ils s'opposent énergiquement.

M. Casimir Périer a convoqué pour le 23 octobre, une réunion de la République conservatrice.

Madrid, 17 octobre.

La quarantaine pour les provenances de Bordeaux, Bayonne, Saint-Jean-de-Luz et Marseille est levée. Mais les voyageurs et les marchandises restent sous surveillance aux fumigations.

Dresde, 17 octobre.

L'état du roi de Saxe empire.

Roma, 17 octobre.

Le prince et la princesse Charles de Prusse quitteront Venise demain. Ils seront à Vienne le 21 octobre. Le prince et la princesse viendront passer l'hiver prochain à Florence.

BOURSE DE PARIS
Dépêche GOUVERNEMENTALE
du 17 octobre

Le mouvement d'hier n'est donc plus si étonnant, et il est aujourd'hui certain qu'en dehors des R. Thiers, les manœuvres les plus considérables et les plus sérieuses redonnent l'expérience d'un monarchiste beaucoup plus qu'elles ne la souhaitent.

Une convocation brusque de l'Assemblée ne m'étonnerait pas du tout, et l'on en parle. Si cela doit être, on le décidera probablement à la réunion de députés qui doit avoir lieu demain.

Que vous dirai-je pour finir ? Il y a dans l'Indépendance belge une lettre coriennne de M. Ranc au capitaine chargé des fonctions de commissaire du gouvernement auprès du conseil de guerre qui l'a condamné à mort.

Il lui prouve une chose qui avait été déjà remarquée, c'est que son réquisitoire est mal fait et sacrifié beaucoup trop à la phrase aux dépens de la vérité vraie. M. Ranc ne voit pas que dans aucun des crimes de la Commune, et le fait en bons termes, propres à disposer en sa faveur ceux même qui politiquement lui sont les plus hostiles.

La lettre de M. de Rémusat, adressée en remerciement à ses électeurs de la Haute-Garonne, mérite aussi les honneurs d'une mention. Ah ! si la République pouvait compter dans ses rangs beaucoup d'esprits aussi libéraux et aussi distingués, et s'ils y joignaient de l'influence qu'ils méritent, le problème du meilleur gouvernement et même les questions sociales qui nous tourmentent ne tarderaient pas à entrer dans la

voie des solutions et de l'apaisement.

Vous avez vu combien on discute depuis deux jours sur la portée du congrès qui vient de prendre à Nîmes, l'ambassadeur d'Italie. Les Débats avaient dit hier que met M. Fournier à retourner à son poste. L'agence Havas a nié cette interprétation de la part du gouvernement et la mienne encore.

C'est M. Thiers qui a envoyé la nouvelle aux Débats, et je suis porté à croire, malgré les dénégations de l'agence, qu'elle est exacte. M. Nîmes a pu partir sous les prétextes les plus polis. Mais il est clair que l'Italie est desormais sur l'œil avec nous, et va prouver la devise : Comme tu feras, j'en ferai.

Mes chers concitoyens,

C'est avec une profonde reconnaissance que je vous remercie de l'insigne honneur que vous venez de me faire. Cette dernière marque de votre confiance est la plus haute récompense à laquelle je puisse aspirer. Vous le savez, j'aurais désiré ne pas rentrer dans la vie publique. Vous ne l'avez pas voulu ; j'obéis. Vos suffrages me tracent mon devoir et me donneront la force de le remplir.

L'élection qui vient de s'accomplir est une manifestation politique dont je crois bien comprendre le sens. Vous ne voulez ni de ce qui rappelle l'ancien régime, ni de ce qui conduirait à l'anarchie. Moi aussi, je tiens également à l'ordre et à la liberté ; je n'ai jamais désiré que le triomphe régulier et pacifique des grands principes de la Révolution française. Je l'ai espéré de la monarchie ; je l'espère aujourd'hui de la République, maintenant avec fermeté, organisée avec sagesse.

C'est vous dire quels principes dirigeront ma conduite.

RÉMUSAT.

DERNIÈRES DÉPÊCHES
MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 17 octobre, 8 h. 52 s.

Les journaux républicains publieront demain un manifeste signé par quelques ouvriers, protestant contre une restauration monarchique, conseillant l'union aux groupes républicains pour une action commune, n'admettant pas l'appel au peuple et et conseillant à l'Assemblée de se dissoudre.

Il termine en disant que les ouvriers resteront attachés à la République comme le lierre à l'arbre, jusque sous la hache du bûcheron.

On croit que la majorité dans la commission de permanence demandera jeudi la convocation immédiate de l'Assemblée.

Les bureaux des fractions de la droite tiendront demain une importante réunion.

Bourse. — Ouverture plus haut, 93.70, clôture au plus bas, réalisations.

La Bourse du boulevard est animée ; la hausse sur l'emprunt ottoman, sur les Informations des journaux monarchistes.

Paris, 18, 5 h. 5 m.

Répondant à la nouvelle adresse des conseillers municipaux et généraux de la Seine, 18 députés de Paris ont signé une lettre-manifeste protestant contre la tentative de restauration monarchique à laquelle ils s'opposent énergiquement.

M. Casimir Périer a convoqué pour le 23 octobre, une réunion de la République conservatrice.

Madrid, 17 octobre.

La quarantaine pour les provenances de Bordeaux, Bayonne, Saint-Jean-de-Luz et Marseille est levée. Mais les voyageurs et les marchandises restent sous surveillance aux fumigations.

Dresde, 17 octobre.

L'état du roi de Saxe empire.

Roma, 17 octobre.

Le prince et la princesse Charles de Prusse quitteront Venise demain. Ils seront à Vienne le 21 octobre. Le prince et la princesse viendront passer l'hiver prochain à Florence.

BOURSE DE PARIS
Dépêche GOUVERNEMENTALE
du 17 octobre

Le mouvement d'hier n'est donc plus si étonnant, et il est aujourd'hui certain qu'en dehors des R. Thiers, les manœuvres les plus considérables et les plus sérieuses redonnent l'expérience d'un monarchiste beaucoup plus qu'elles ne la souhaitent.

Une convocation brusque de l'Assemblée ne m'étonnerait pas du tout, et l'on en parle. Si cela doit être, on le décidera probablement à la réunion de députés qui doit avoir lieu demain.

Que vous dirai-je pour finir ? Il y a dans l'Indépendance belge une lettre coriennne de M. Ranc au capitaine chargé des fonctions de commissaire du gouvernement auprès du conseil de guerre qui l'a condamné à mort.

Il lui prouve une chose qui avait été déjà remarquée, c'est que son réquisitoire est mal fait et sacrifié beaucoup trop à la phrase aux dépens de la vérité vraie. M. Ranc ne voit pas que dans aucun des crimes de la Commune, et le fait en bons termes, propres à disposer en sa faveur ceux même qui politiquement lui sont les plus hostiles.

La lettre de M. de Rémusat, adressée en remerciement à ses électeurs de la Haute-Garonne, mérite aussi les honneurs d'une mention. Ah ! si la République pouvait compter dans ses rangs beaucoup d'esprits aussi libéraux et aussi distingués, et s'ils y joignaient de l'influence qu'ils méritent, le problème du meilleur gouvernement et même les questions sociales qui nous tourmentent ne tarderaient pas à entrer dans la

voie des solutions et de l'apaisement.

Vous avez vu combien on discute depuis deux jours sur la portée du congrès qui vient de prendre à Nîmes, l'ambassadeur d'Italie. Les Débats avaient dit hier que met M. Fournier à retourner à son poste. L'agence Havas a nié cette interprétation de la part du gouvernement et la mienne encore.

C'est M. Thiers qui a envoyé la nouvelle aux Débats, et je suis porté à croire, malgré les dénégations de l'agence, qu'elle est exacte. M. Nîmes a pu partir sous les prétextes les plus polis. Mais il est clair que l'Italie est desormais sur l'œil avec nous, et va prouver la devise : Comme tu feras, j'en ferai.

Mes chers concitoyens,

C'est avec une profonde reconnaissance que je vous remercie de l'insigne honneur que vous venez de me faire. Cette dernière marque de votre confiance est la plus haute récompense à laquelle je puisse aspirer. Vous le savez, j'aurais désiré ne pas rentrer dans la vie publique. Vous ne l'avez pas voulu ; j'obéis. Vos suffrages me tracent mon devoir et me donneront la force de le remplir.

L'élection qui vient de s'accomplir est une manifestation politique dont je crois bien comprendre le sens. Vous ne voulez ni de ce qui rappelle l'ancien régime, ni de ce qui conduirait à l'anarchie. Moi aussi, je tiens également à l'ordre et à la liberté ; je n'ai

